



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **02-11**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité syndical

du 12 janvier 2011

Le douze janvier deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 5 janvier 2011

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 17

Présents : BAFFERT Michel, BELLE Valérie, BOULARD Yannick, BROUZET Martine, CARBONARI Aldo (2), CARRIER Jeanine, DIDIER Claudine, FRIER Gisèle, GAUTHIER Jacques, GILABERT François, GONNET Véronique, JULLIEN Guy, MASTROMAURO Marylin, MOLINARO Patrick, REPELLIN Marcel, TESSAIRE Jacqueline.

Absents excusés : C. COIGNÉ, D.ROUX

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION-EMPLOI

Convention 2011 avec l'Aceisp, pour la mise en œuvre des permanences d'aide à la création d'activité à la MIPE

Rapporteur : Yannick BOULARD

DELCOM 02-11

Le Vice-président expose :

Dans un contexte de chômage important, la création d'entreprise est souvent identifiée comme une issue à l'absence d'activité. Pour ces personnes qui ne trouvent plus leur place sur le marché du travail, c'est un espoir. Parallèlement, on redoute peu à peu une disparition des commerces et des entreprises. La création d'activité ou la reprise d'activité devient une solution possible à des problèmes d'emploi, tout en jouant un rôle significatif dans la redynamisation des quartiers et de leurs habitants. Dans cette optique, **le SIRD** propose un permanence permettant d'accueillir et d'accompagner les créateurs d'activités et confie l'animation de celui-ci à l'ACEISP.

La présente convention est conclue pour la période du **1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011**.

Sur le territoire de la Rive Gauche du Drac, une permanence et un accueil sont mis en place à raison de **3 heures hebdomadaires (3 *47 semaines) ainsi que 20 heures volantes annuelles** . Celle-ci a lieu **le vendredi matin** au sein de la **MIPE** , les heures volantes seront réalisées à la MIPE ou au siège de l'ACEISP.

Le coût total de la permanence s'élève à **12 566 Euro** pour 2011.

Le **Département de l'Isère** participe au financement de cette action pour un montant de **5150 Euro** (demandés) ainsi que **LA METRO** pour un montant de **3 399 Euro (demandés)**

Le SIRD versera directement à l'ACEISP un montant de **4017 Euro** (inchangé par rapport à 2009 et 2010) sur l'échéancier suivant : 80% soit 3 213,60 € après signature de la convention et délibération du Comité Syndical, et 20% soit 803,40 € sur présentation du bilan final et d'une facture au 15 décembre 2011

Le comité syndical après débat

☞ VALIDE LA CONVENTION.

☞ AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LA PRESENTE CONVENTION

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 14 janvier 2011

Le Président

Michel BAFFERT